



Paris, le 15 mars 2016

Déclaration liminaire au **Comité Technique des Administrations Parisiennes** **du 16 mars 2016**

Monsieur le Préfet,

L'intersyndicale tient, aujourd'hui, à vous faire part de son ressenti partagé par le personnel, quant au chantier du transfert de compétences vers la Mairie de Paris.

D'un point de vue global, nous avons bien conscience que dans cette période de destruction de l'Etat-Jacobin ou Etat-Nation, où la décentralisation, ou plutôt devrions-nous dire le désengagement de l'Etat dans le service public, est devenu le « maître-mot », la Préfecture de Police apparaît comme le vestige d'une époque révolue. Dès lors, comment ne pas comprendre que Paris Ville-Capitale, s'oriente vers le droit commun des collectivités ?

Cela fait maintenant des décennies que les maires successifs en font le projet avec des objectifs plus ou moins clairs. Le peuple parisien, révolté par ses conditions d'existence, l'avait tenté avant eux en 1871 avec la conclusion que nous connaissons. A la faveur d'une majorité gouvernementale plus à l'écoute, Mme.Hidalgo semble en passe de marquer de son empreinte l'histoire de notre vieille capitale en aboutissant partiellement sur ce projet.

Cependant, entre les parisiens de la fin du 19ème siècle et les élus de 2016, le fossé sur les objectifs et les méthodes est grand. Il ne nous semble pas, en ce qui nous concerne, que la démocratie et le service public soient au centre du point n°4 de l'ordre du jour de ce Comité Technique.

Ainsi, l'intersyndicale ne peut que constater qu'alors même que la communication de la Mairie laisse transparaître d'ores et déjà un projet bien avancé, pour notre part, nous qui représentons les personnels à statut « Ville » de la Préfecture de Police, nous devons nous contenter d'une simple information sur un projet qui va toucher plusieurs milliers d'agents. Des engagements de transparence avaient pourtant été pris lors de la réunion de présentation du 18 février dernier. Peut-être va-t-on nous annoncer que ce projet est abandonné et qu'ainsi ces engagements sont nuls et non avenue ?

Dans le cas contraire, le manque de transparence sur l'impact réel du projet sur le personnel est de notre point de vue affligeant !!! Et ses effets néfastes. Nous saisissons l'opportunité de ce Comité Technique, Monsieur le Préfet, pour déposer au nom de l'intersyndicale une alerte risque psycho-social sur la santé du personnel et sur toutes les conséquences de cette réforme. Le CHSCT du 7 avril prochain sera pour nous l'occasion d'exiger une évaluation extérieure des conséquences de ce dossier mené, pardonnez-nous l'expression, « à la hussarde ».

Car oui, cette réforme semble devoir s'exécuter au pas de charge !!! Comment imaginer, compte tenu du contour de la réforme qui nous a été annoncée, que l'ensemble des sujets concernant le personnel pourra être discuté sereinement et surtout obtiendra des réponses satisfaisantes en moins de 8 mois, la date du 1er janvier pour la mise en place semblant être avancée ?

Pour les ASP, comment imaginer, sauf à ce que le projet ait été discuté dans « des salons » depuis un moment, que des garanties pourront être apportées sur les salaires, le maintien de leur statut, leur qualification APJA 21, leur retraite en catégorie active, leurs cycles de travail, leurs lieux de travail, etc ?

Pour les administratifs et les techniques, compte tenu de l'existant à la Mairie de Paris, comment imaginer un dispositif permettant à chacun de trouver sa place en garantissant régime indemnitaire, droit à la promotion, maintien des lieux et cycles de travail ?

Pour l'ensemble, les politiques sociales (logement, restauration, crèche...) revêtent une importance également non négligeables.

En effet, Monsieur le Préfet, même si nous avons un avis sur le transfert des missions, notre première pensée et nos inquiétudes s'adressent aux agents qui vont être ébranlés par ce transfert ainsi qu'au nombre restreint de fonctionnaires des administrations parisiennes qui restera à la Préfecture de Police. Quel avenir pour eux dans ce vaste SGAMI Ile-de-France ? Que ce soit pour les premiers ou les seconds, aucune réponse n'est apportée à ce niveau de la discussion.

Même si plus personne ne se leurre sur le sens du dialogue social, nous aurions pensé qu'une « étude de faisabilité », aurait pu être réalisée parallèlement au projet de transfert. Celle-ci aurait permis de mesurer concrètement l'impact RH et peut-être pondérer le projet initial.

Mais non !! Cette inquiétude semble trop éloignée des décideurs.

Cependant, Monsieur le Préfet, l'intersyndicale ne renoncera pas, elle fera entendre les questions du personnel et surtout obtenir des garanties quant au sort de ceux qui devront migrer vers la Mairie de Paris.

Nous ne voulons pas nous faire piéger dans un calendrier législatif sur lequel nous n'aurons aucune visibilité. C'est pourquoi nous exigeons une première réunion de concertation tripartite, réunissant les syndicats, la Préfecture de Police et la Ville de Paris, avant le 31 mars afin de lister les sujets auxquels des réponses claires et rapides doivent être apportées et surtout établir un calendrier.

Les attentes sont fortes Monsieur le Préfet. Les personnels ne sont pas demandeurs de ces changements. C'est à vous et à Madame la Maire de Paris de prendre en compte leur existence.